



## **RSM Ouest**

18 avenue Jacques Cartier  
BP 30266  
44818 Saint-Herblain Cedex  
France  
T +33 2 5183 30 30  
F +33 2 5183 30 39

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **FONDS DE DOTATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Siège social : 44 rue de Strasbourg – 44000 NANTES

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

## **FONDS DE DOTATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Siège social : 44 rue de Strasbourg – 44000 NANTES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux membres du conseil d'administration du Fonds de dotation  
FONDS DE DOTATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation FONDS DE DOTATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

##### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Herblain, le 29 mars 2021

Le commissaire aux comptes

**RSM Ouest**

Société de Commissariat aux Comptes Membre  
de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique



**Jean-Michel PICAUD**  
Associé

## Présentation des comptes annuels

## 1. BILAN

**BILAN ACTIE**

EXERCICE : Du 01/07/2019 Au 30/06/2020

	BRUT	Prov./Amort	NET au 30/06/2020	NET N-1 au 30/06/2019
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<u>Immobilisation incorporelles</u>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Autres immobilisations Corporelles	24 650	10 662	13 988	18 918
Total Immobilisations corporelles	24 650	10 662	13 988	18 918
<u>Immobilisations Financières</u>				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>24 650</b>	<b>10 662</b>	<b>13 988</b>	<b>18 918</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	4 459		4 459	2 824
Autres	8 000		8 000	29 000
Total Créances	12 459		12 459	31 824
<u>Divers</u>				
Disponibilités	30		30	23
Total Divers	30		30	23
Total Actif Circulant	12 489		12 489	31 847
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges Constatées d'avance	2 148		2 148	1 009
<b>TOTAL (II)</b>	<b>14 636</b>		<b>14 636</b>	<b>32 855</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>39 286</b>	<b>10 662</b>	<b>28 624</b>	<b>51 773</b>

## Présentation des comptes annuels

**BILAN PASSIF**

EXERCICE : Du 01/07/2019 Au 30/06/2020

	MONTANT au 30/06/2020	N-1 au 30/06/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Report à nouveau	-239 551	-106 459
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	-76 219	-133 092
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-315 770</b>	<b>-239 551</b>
Autres fonds propres		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Dettes</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 713	29 544
Autres dettes	293 681	261 780
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>344 394</b>	<b>291 324</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>344 394</b>	<b>291 324</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>28 624</b>	<b>51 773</b>

## Présentation des comptes annuels

### 2. COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE : Du 01/07/2019 Au 30/06/2020

	MONTANT au 30/06/2020	% P.R.	N-1 au 30/06/2019	% P.R.	VARIATION	%
Production vendue services	2 000	2	2 570	2	-570	-22
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>2 000</b>	<b>2</b>	<b>2 570</b>	<b>2</b>	<b>-570</b>	<b>-22</b>
Reprise sur amort et prov; , transfert de charges	2 298	3	1 983	2	315	16
Autres produits	88 000	98	109 000	98	-21 000	-19
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>92 298</b>	<b>103</b>	<b>113 553</b>	<b>102</b>	<b>-21 255</b>	<b>-19</b>
Achats de marchandises	1 635	2	1 464	1	171	12
Autres Achats et Charges Externes	161 089	179	236 669	212	-75 580	-32
Salaires et traitements	649	1	861	1	-212	-25
Charges sociales	160	0	220	0	-60	-27
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 930	5	3 579	3	1 351	38
Autres charges			3 766	3	-3 766	-100
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>168 463</b>	<b>187</b>	<b>246 558</b>	<b>221</b>	<b>-78 095</b>	<b>-32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-76 165</b>	<b>-85</b>	<b>-133 005</b>	<b>-119</b>	<b>56 840</b>	<b>-43</b>
Charges Financières	54	0	88	0	-34	-38
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-54</b>	<b>0</b>	<b>-88</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>-38</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-76 219</b>	<b>-85</b>	<b>-133 092</b>	<b>-119</b>	<b>56 873</b>	<b>-43</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>-76 219</b>	<b>-85</b>	<b>-133 092</b>	<b>-119</b>	<b>56 873</b>	<b>-43</b>

## Présentation des comptes annuels

### 3. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées ».

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 28 624 €.

Le résultat net comptable est une perte de 76 219 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/09/2020 par les dirigeants.

Par dérogation au principe comptable de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

#### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base de retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

#### *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 03/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissements des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.



## Présentation des comptes annuels

### ***CREANCES ET DETTES***

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### ***FISCALITE DU FONDS DE DOTATION***

Les activités du fonds ne sont pas fiscalisées. Il est fait application du régime général prévu par les organismes sans but lucratif (non-assujettissement aux impôts commerciaux).

### **Changement de méthodes**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Autres éléments significatifs de l'exercice**

Aucun élément significatif n'est à signaler.

### **Autres informations : politique de gestion des dons**

Il est rappelé que le fonds a été constitué statutairement sans dotation au capital initial.

Il s'ensuit donc, conformément aux statuts, que les soutiens financiers versés au fonds de dotation sont comptabilisés au compte de résultat, avec enregistrement classique des charges d'activités du fonds, qui gère lui-même ses actions (pas de reversements des dotations à une autre structure).

Concernant la politique de gestion des dons, le fonctionnement retenu est l'affectation de chacun par le fonds à une action bien particulière, clairement identifiée et budgétée.

Tous les dons affectés par les donateurs ont été utilisés intégralement au cours de l'exercice et le fonds de dotation n'a donc pas constaté de fonds dédiés à ce titre.

### ***CONTINUITE D'EXPLOITATION***

Malgré les capitaux propres négatifs, la convention de continuité d'exploitation est maintenue pour les 12 prochains mois en raison des actions engagées par la direction.

## Présentation des comptes annuels

### 4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 24 650 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 650 €			24 650 €
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>24 650 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>24 650 €</b>

Amortissements et provisions d'actif = 10 662 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 732 €	4 930 €		10 662 €
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>5 732 €</b>	<b>4 930 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 662 €</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau & informatique	24 650 €	10 662 €	13 988 €	5 ans L
<b>TOTAL</b>	<b>24 650 €</b>	<b>10 662 €</b>	<b>13 988 €</b>	

Etat des créances = 14 606 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	14 606 €	14 606 €	
<b>TOTAL</b>	<b>14 606 €</b>	<b>14 606 €</b>	<b>0 €</b>

Produits à recevoir par poste du bilan = 8 000 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 000 €
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

Charges constatées d'avance = 2 148 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le prochain exercice.

## Présentation des comptes annuels

### 5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 344 394 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	50 713 €	50 713 €		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	293 681 €	293 681 €		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>344 394 €</b>	<b>344 394 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Charges à payer par poste de bilan = 3 668 €

Charges à payer	Montant
Emp. et dettes établissements de crédit	
Emp. et dettes financières div.	
Fournisseurs	3 668 €
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>3 668 €</b>